



# COMPTE-RENDU CE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2010 SALON DE L'AUTO À PARIS LE 02 OCTOBRE

La première partie de la réunion porte sur l'article du journal Sud Ouest paru le 17 septembre dernier et relatant du recours en référé que Ford a fait au tribunal de commerce concernant l'accord de trésorerie entre FAI et Safe Ascoforge (les deux sociétés détenues par HZ holding). Cet accord, voulu par HZ, permettait à Safe (qui contrairement à FAI n'a pas une trésorerie solide) d'obtenir des avances de trésorerie afin de payer ses fournisseurs. Le montant de ces avances s'élèverait aujourd'hui à 5,15 M€.

Une fois de plus, c'est par la presse que nous apprenons ce genre de nouvelles et pas par la direction du site, raison pour laquelle nous demandons des explications. La direction nous explique que Ford n'a jamais donné l'autorisation pour un tel accord et que c'est pour cela qu'ils ont voulu acter son arrêt par une décision du tribunal de commerce.

On peut se demander pourquoi une action en justice maintenant, alors que Ford fait parti du conseil de surveillance depuis le début de la reprise. Est-ce que Ford veut faire bonne figure en exposant son manque de confiance en HZ ? C'est pourtant bien Ford qui a choisi HZ comme repreneur. A l'époque la CGT était la seule organisation syndicale à ne pas céder au chantage de l'urgence en ne donnant pas d'avis favorable tellement le projet de reprise paraissait flou et nébuleux. Si aujourd'hui Ford veut réellement que le site se maintienne, il faut qu'il le reprenne et qu'il l'intègre dans son plan de développement industriel ! Mais ça ne se fera pas tout seul, pas sans la pression que nous, salariés, mettrons. C'est dans ce but que la CGT et le comité de soutien organise la manifestation au salon de l'automobile le samedi 02 octobre.

C'est d'ailleurs le sujet de la deuxième partie de la réunion. Les élus CGT avaient demandé cette réunion extraordinaire pour poser le problème du financement de la manifestation au Mondial de l'Automobile. Voir notre déclaration faite en début de réunion et affichée sur les panneaux et sur notre site internet ([www.cgt-ford.com](http://www.cgt-ford.com)). Une des principales prérogatives du CE étant la défense des emplois, nous trouvons normal qu'il participe à la réussite des manifestations organisées.

Dans la déclaration nous avons donc demandé que le CE participe à hauteur de 42 % (chiffre qui correspond à la représentativité de la CGT aux élections professionnelles) des frais totaux de la manifestation du 2 octobre. Soit 18 900 euros. La direction a tenu à dire qu'elle était contre mais elle n'a pas le droit de voter.

Les autres organisations syndicales ont argumenté que ce n'était pas légal et qu'ils ne voulaient pas voter et de ce fait ils ne voulaient pas se positionner officiellement.

Il n'y a pas de problème de légalité : nombreux sont les CE qui financent des bus pour aller aux manifestations...

Le vote a donc eu lieu.

Les 4 élus CGT ont voté pour, mais les 4 élus CFTC, UNSA et CFE-CGC ont voté contre.

Nous avons donc demandé, par un deuxième vote, que le CE avance les 18 900 euros que la CGT s'engageait à rembourser le 31 décembre au plus tard : les 4 élus CFTC, UNSA et CFE-CGC ont à nouveau voté contre.

Dans les deux votes, le résultat nul annule les propositions de la CGT et le CE n'aidera en aucune manière le financement de la manifestation.

**Cela n'empêchera pas le train de partir !**

**Vous pouvez encore vous inscrire, mais dépêchez-vous !**